



Mai 2022

ADAGE

Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle

Guide départemental pour les directeurs et les enseignants d'aide au recensement

- des enseignements...
- des projets...
- des actions...

...artistiques et culturels

En complément des ressources que vous pouvez trouver sur le site rectoral de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (ici : [DAAC](#)), ou dans l'application ADAGE (onglet "Ressources") vous trouverez dans ce document la présentation des ressources pour répondre à :

- Comment accède-t-on à ADAGE ?
- Que saisit-on dans ADAGE ?
- Quelles actions pour la directrice, le directeur ?
- Quelles actions pour les enseignants ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou questions en écrivant à l'adresse courriel départementale dédiée :

ADAGE1D-62@ac-lille.fr

Pourquoi compléter le volet culturel ADAGE ?



Pour favoriser le partage et la mutualisation

Les projets recensés sont publiés sur une cartographie des écoles et établissements scolaires. Partager ses projets et découvrir ceux d'autres établissements scolaires ouvre le champ des possibles dans la construction des actions, notamment en partenariat et en inter-degré. L'onglet Ressources permet en complément d'accéder aux coordonnées de structures culturelles et au descriptif de dispositifs.

Pour développer l'accès à la culture pour tous

De nombreux acteurs se mobilisent pour porter la politique d'éducation artistique et culturelle : ministères, académies (DAAC, DSDEN), DRAC, partenaires culturels, collectivités... La connaissance et l'analyse de l'ensemble des données d'ADAGE leur permet de se fédérer, d'accompagner et de soutenir les projets en tenant compte des spécificités des territoires, et de mutualiser les financements et moyens.

Pour suivre les parcours des élèves

L'application permet de retracer le parcours de chaque élève.

Pour enrichir et initier des projets pédagogiques construits en partenariat grâce aux offres pass Culture

Les offres pass Culture sont une opportunité d'enrichir et d'initier des projets pédagogiques construits en partenariat. Chaque offre pass Culture sélectionnée par un professeur doit être associée à un enseignement artistique, un projet, une action ou un événement renseigné dans ADAGE au cours du recensement.

Pour valoriser les actions

Les axes du projet affichés et les actions d'éducation artistique et culturelle recensées participent à la reconnaissance des dynamiques culturelles développées au sein de votre école ou établissement scolaire.

Pour faciliter les échanges et le pilotage

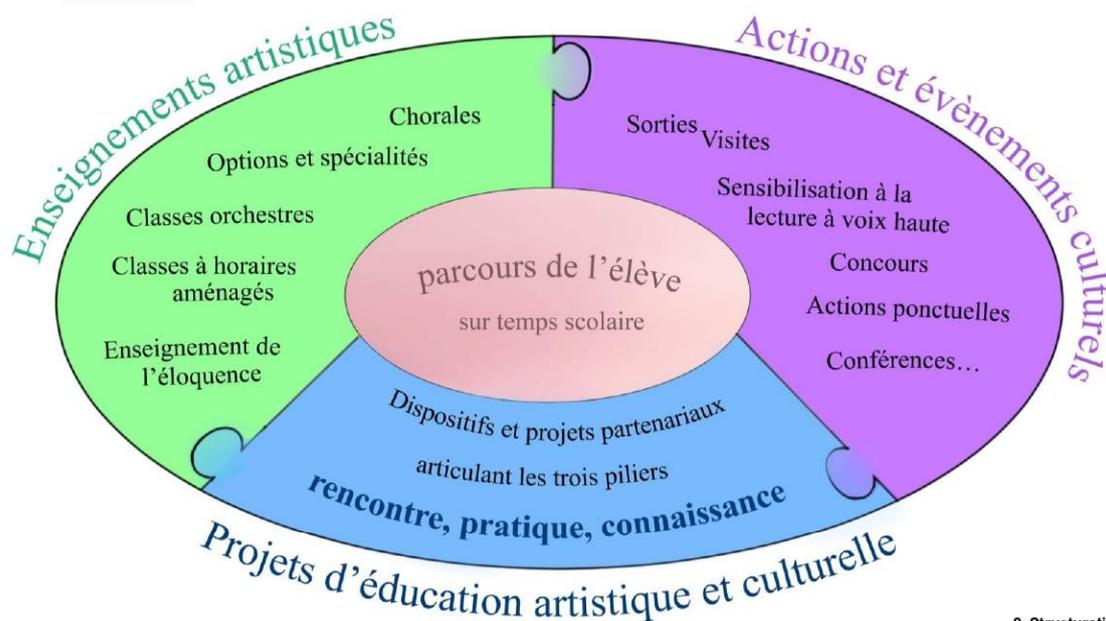
Avoir connaissance des actions et acteurs permet :

- d'échanger pour construire ou faire évoluer des projets ;
- de mettre en cohérence les actions suivant les axes du projet d'établissement/d'école ;
- de consolider les budgets ;
- de communiquer avec les élèves, les parents, les IEN et les conseillers pédagogiques ;
- de préparer le conseil pédagogique ou le conseil d'administration.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Développé tout au long de sa scolarité, le parcours de l'élève est composé d'enseignements artistiques, projets d'éducation artistique et culturelle et actions culturelles, reliés à son expérience personnelle (pratique en conservatoire, sensibilisation à l'école, en cadre associatif, en famille...)



2. Structuration du recensement

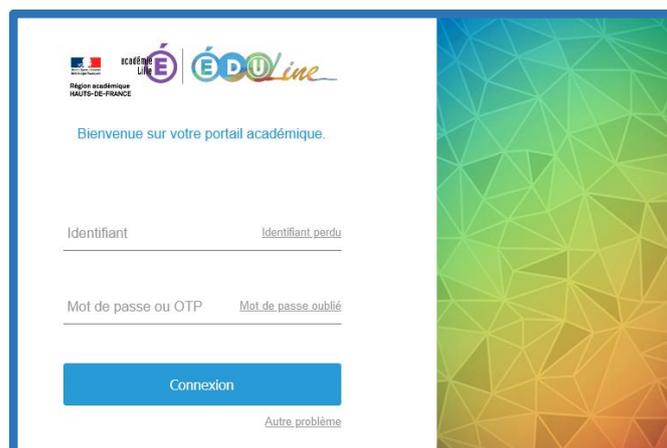
- + d'infos sur [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/)



1. Comment accède-t-on à Adage ?

L'accès à l'application se fait depuis le portail académique Eduline dans les rubriques "Scolarité du 1^{er} degré" et "Scolarité du 2nd degré".

Pour y accéder, il faut disposer de son identifiant académique.



Attention à vous connecter avec votre **adresse professionnelle personnelle** dans Eduline (prénom.nom@ac-lille.fr).

Si vous vous connectez avec l'adresse de votre établissement vous n'avez qu'un statut de lecteur académique, et non de rédacteur.

2. Que saisit-on dans ADAGE ?



ADAGE est un outil de recensement et de valorisation :

- des enseignements artistiques
- des projets d'éducation artistique et culturelle
- des actions et événements culturels



Quelle est la différence entre les projets et les actions ?

Les projets d'éducation artistique et culturelle (fiche bleue) sont menés en partenariat et contribuent aux 3 piliers de l'EAC (connaissances, pratiques et rencontres).



Les actions et événements culturels (fiche rose) sont des actions plus ponctuelles, elles ne contribuent pas forcément aux trois piliers et n'ont pas obligatoirement un partenariat établi.



Les fiches vertes, quant à elles, sont réservées aux enseignements artistiques.



3. Quelles actions pour la directrice, le directeur ?

La directrice, le directeur peut* :

définir la structure de l'école : création des classes	Fiche DIR # 1
déléguer des droits aux enseignants	Fiche DIR # 2
définir et compléter les axes du projet d'école	Fiche DIR # 3
suivre le parcours EAC d'un élève ou d'un groupe d'élèves	Fiche DIR # 4

4. Quelles actions pour les enseignants ?

Les enseignants peuvent* :

• solliciter l'accès	Je demande des droits de rédacteur à la directrice ou au directeur de l'école.	Fiche PE # 1
• demander un financement de projet	Je souhaite un financement pour un projet pour ma classe.	Fiche PE # 2
	Je souhaite un financement pour plusieurs classes.	
• enseigner sans intervenant	Je valorise une pratique chorale dans ma classe.	Fiche PE # 3
	Je valorise une pratique chorale de cycle, d'école...	
• enseigner avec un intervenant	Je valorise un enseignement <u>en éducation musicale</u> en partenariat avec un dumiste .	Fiche PE # 4
	Je valorise un enseignement d'éducation musicale dans le cadre du dispositif « Classe orchestre ».	
	Je valorise la participation de ma classe au dispositif « CHAM ».	
	Je valorise un enseignement <u>hors éducation musicale</u> en partenariat avec un intervenant.	
• participer à un dispositif	Je valorise la participation de ma classe au dispositif « École et cinéma ».	Fiche PE # 5
	Je valorise un projet de classe en partenariat avec un artiste (CLEA ou autre).	

- engager ma classe dans **des actions** ou **évènements**

Je valorise **la rentrée en musique** dans ma classe ou dans mon école.

Je valorise **le 1/4 d'heure lecture** dans ma classe, dans le cycle, dans l'école.

Je valorise **une sortie culturelle** (cinéma, musée, théâtre, concert, danse, patrimoine...)

Je valorise **une exposition, une présentation** – dans la classe, dans l'école, hors l'école, en ou hors temps scolaire (fête d'école...) – **de productions d'élèves** (plastiques, chorales, musicales, théâtrales, vidéo...).

Fiche PE # 6

*L'ensemble de ces outils d'aide est disponible directement dans l'application ADAGE :

- Soit via l'onglet "**Ressources**", puis "**Documents d'accompagnement**" » pour ouvrir cette page :

Documents d'accompagnement

Année scolaire : 2021-2022 Campagne : 1er degré 062

Appel à projets	Recensement
1 Données générales (1 document)	1 Informations établissement (9 documents)
2 Le projet (1 document)	2 Enseignements artistiques (4 documents)
3 Les participants (1 document)	3 Projets d'éducation artistique et culturelle (3 documents)
4 Le contenu du projet (1 document)	4 Actions et évènements culturels (3 documents)
5 Le budget prévisionnel (1 document)	Page d'accueil (8 documents)
Page d'accueil (1 document)	
Liste des projets (1 document)	

Les fiches sont à retrouver dans chacun de ces onglets

- Soit via l'onglet "**Établissement**", puis "**Volet culturel du projet d'école**" » ou via l'onglet "**Recensement**", puis "**Recenser**" pour accéder à ce bandeau :

2 Enseignements artistiques (En savoir plus Documents d'accompagnement)

7 Projets d'éducation artistique et culturelle (En savoir plus Documents d'accompagnement)

1 Actions et évènements culturels (En savoir plus Documents d'accompagnement)

Les fiches sont à retrouver en cliquant sur "**Documents d'accompagnement**"

*L'ensemble des fiches est également disponible sur le site départemental :

